

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE  
10 SEPTEMBRE 2012**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 10 septembre 2012 à 19 h 30, à la salle Leclerc du centre Guérin, 6900, rue Guérin, Ville de Terrebonne (secteur La Plaine), sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

|                       |                    |
|-----------------------|--------------------|
| Nathalie Bellavance   | Marc Campagna      |
| Daniel L'Espérance    | Clermont Lévesque  |
| Marie-Claude Lamarche | Jean-Luc Labrecque |
| Réal Leclerc          | Sylvain Tousignant |
| Michel Morin          | Stéphane Berthe    |
| Paul Asselin          | Jean-Guy Sénécal   |
| Marie-Josée Beaupré   |                    |

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Messieurs les conseillers Denis Poitras, Frédéric Asselin, Michel Lefebvre et le directeur général, Monsieur Denis Levesque.

Le greffier dépose à la table du Conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 41.
- Les procès-verbaux du Comité exécutif des séances tenues les 8, 15, 22 et 29 août 2012.
- Le certificat confirmant que le règlement de zonage numéro **1001-185** (remplacer les zones 8760-18, 8860-15 et 8860-66 (situées au Nord-Ouest de la côte de Terrebonne et des rues d'Évolène et de Ferréol), par les nouvelles zones 8660-15, 8660-29, 8660-58, 8660-64, 8660-77, 8660-95 et 8760-27, spécifiquement applicables au projet de développement « Urbanova », ainsi qu'un cadre normatif éco-responsable) et les règlements d'emprunt numéros **525** (travaux de construction d'une conduite d'aqueduc sur une partie de la montée Gagnon, entre la rue Marie-Josée et le lot numéro 2 918 829 du cadastre du Québec, et d'une conduite d'aqueduc, de fondation de chaussée et de pavage sur une partie de la rue Marie-Josée, entre la montée Gagnon et le lot 2 918 832 du cadastre du Québec), **540** (acquisition d'une partie du lot 3 136 187 du cadastre du Québec pour fins de voie publique, des travaux de démolition, d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, de fondation de chaussée et de pavage, d'abords de routes et de marquage) et **555** (installation d'une conduite d'aqueduc sur la 40<sup>e</sup> Avenue, au nord de la côte de Terrebonne) sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.

**RÉSOLUTION NO : 473-09-2012**

**PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**APPUYÉ PAR : Marie-Claude Lamarche**

**QUE** la séance soit ouverte.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 474-09-2012**

**PROPOSÉ PAR : Daniel L'Espérance**

**APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance (473-09-2012);
2. Adoption de l'ordre du jour (474-09-2012);
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 août 2012 et des séances extraordinaires tenues les 13 et 27 août 2012 (475-09-2012);

#### **4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

- 4.1 Proclamation de la semaine du 7 au 13 octobre 2012 - Semaine nationale de la prévention des incendies 2012 ayant pour thème « Mythes et réalités liés aux risques d'incendie, la majorité sont prévisibles » (476-09-2012) ;
- 4.2 Appui à la proposition de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec afin que la Ville de Terrebonne devienne une circonscription unique lors du redécoupage électoral fédéral (477-09-2012);
- 4.3 Adoption du règlement 57-2 modifiant le règlement 57 autorisant l'émission de vignettes de stationnement dans certains secteurs de la ville afin de permettre aux préposés à la sécurité publique à l'emploi de la Ville d'émettre des constats d'infraction (478-09-2012);
- 4.4 Adoption du règlement numéro 502-1 modifiant le règlement 502 sur la prévention des incendies afin de permettre aux préposés à la sécurité publique à l'emploi de la Ville d'émettre des constats d'infraction (479-09-2012);
- 4.5 Adoption du règlement 472-1 modifiant le règlement 472 concernant des travaux de réfection de conduites d'aqueduc, d'égout ainsi que la réfection de pavage, des bordures et trottoirs, en totalité ou en partie, sur diverses rues du secteur Terrebonne, et ce, dans le cadre du programme de renouvellement de conduites et afin d'exclure et d'inclure des lots (480-09-2012) ;

- 4.6 Adoption du règlement 476-1 modifiant le règlement 476 décrétant l'acquisition du lot 2 439 073 du cadastre du Québec et l'aménagement intérieur du bâtiment sis au 748, rue Saint-Pierre, pour fins municipales, afin d'ajouter des travaux informatiques, des travaux d'aménagement intérieur et d'aménagement extérieur, l'achat de mobilier, l'enlèvement d'amiante et d'augmenter le montant de l'emprunt à 1 535 000 \$ (481-09-2012);
- 4.7 Adoption du règlement 551 décrétant des travaux de réfection de la chaussée sur une partie de la montée Major et sur le chemin du Trait-Carré (482-09-2012) ;
- 4.8 Avis de motion – règlement d'emprunt (#547) – travaux de réfection du pont de l'Île-des-Moulins, l'aménagement paysager aux abords du kiosque touristique et l'aménagement de murets (483-09-2012) ;
- 4.9 Autorisation – vente du lot 5 013 234 à la compagnie 9038-6855 Québec inc. – parc industriel de la 640 – côté ouest (484-09-2012) ;
- 4.10 Autorisation – vente du lot 5 018 251 à la compagnie Le Groupe Laval Aubin Itée – parc industriel de la 640 – côté ouest (485-09-2012);
- 4.11 Autorisation – vente du lot 5 018 252 à la compagnie Le Groupe Laval Aubin Itée – parc industriel de la 640 – côté ouest (486-09-2012) ;
- 4.12 Autorisation – vente des lots 5 014 930, 5 014 934, 5 014 935, 2 124 803, 2 124 804, 2 124 805 et 2 124 806 à la compagnie D.L.G.L. Immobilière Itée - parc industriel de la 640 – côté est – Avenue du Lac - et acquisition du lot 5 014 928 pour fins de zone tampon (487-09-2012);
- 4.13 Autorisation - vente du lot 5 018 250 à la compagnie Protection Incendie Fédéral inc. – parc industriel de la 640 – côté ouest (488-09-2012);
- 4.14 Autorisation – vente du lot 5 018 249 à monsieur Benoit Gagné – parc industriel de la 640 – côté ouest (489-09-2012) ;
- 4.15 Autorisation – vente des lots 2 124 871, 2 124 872, 2 124 873, 2 124 303, 5 014 941, 5 014 943 et 5 014 944 à la compagnie Construction Mobilco inc. – parc industriel de la 640 – côté est – Avenue du Lac (490-09-2012) ;
- 4.16 Autorisation de signature – annexe IV – Centre de services partagés du Québec – services cellulaires (491-09-2012) ;

## **5. TRÉSORERIE**

## **6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

- 6.1 Adoption de soumission – aménagement paysager du chemin Saint-Charles, à l'est de la rue des Migrateurs (492-09-2012);
- 6.2 Adoption de soumission – travaux de pavage, bordures et éclairage des rues Rodrigue et de l'Azalée – règlement numéro 527 (493-09-2012);

- 6.3 Adoption de soumission – travaux de pavage, bordures et éclairage des rues du Grand-Héron, du Campagnol, du Prunier-Noir et de l'Érable-Noir – règlement numéro 529 (494-09-2012);

## **7. URBANISME**

- 7.1 Dérogations mineures (495-09-2012) ;
- 7.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (496-09-2012) ;
- 7.3 Adoption du règlement numéro 1001-171 modifiant le règlement de zonage 1001 – modification à la charte architecturale pour les résidences de 1 à 2 étages ainsi que les résidences avec et sans garage (497-09-2012) ;

## **8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 8.1 Reconnaissance d'organismes selon la Politique de reconnaissance (498-09-2012);
- 8.2 Autorisation de signature – entente régissant la participation des résidents de Saint-Roch-de-l'Achigan au sein de l'Association du hockey mineur de La Plaine (499-09-2012);

## **9. RESSOURCES HUMAINES**

- 9.1 Autorisation de signature – lettres d'entente 2012-05, 2012-06 et 2012-07 – Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne (500-09-2012);

## **10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 10.1 Autorisation - installation de signalisation (501-09-2012);

## **11. AFFAIRES NOUVELLES**

## **12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE**

La prochaine séance ordinaire se tiendra dans le gymnase de l'école Marie-Soleil Tougas, 3425, rue Camus, Terrebonne, le mardi 9 octobre 2012, à 19 h 30.

## **13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

## **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **15. LEVÉE DE LA SÉANCE (502-09-2012)**

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 475-09-2012

**PROPOSÉ PAR :** Marc Campagna

**APPUYÉ PAR :** Stéphane Berthe

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 août 2012 et des séances extraordinaires tenues les 13 et 27 août 2012 soient adoptés.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 476-09-2012**

**ATTENDU QUE** la semaine du 7 au 13 octobre 2012 est la semaine retenue au niveau provincial pour la campagne annuelle de la prévention des incendies. Le thème proposé par le ministère de la Sécurité Publique cette année est: «Mythes et réalités liés aux risques d'incendie, la majorité sont prévisibles» ;

**ATTENDU QUE** nous exploiterons également un thème secondaire pour notre ville soit : «L'utilisation imprudente ou négligente d'article de fumeur ou d'appareils de cuisson ainsi que la sensibilisation de nos citoyens à éviter l'entreposage du combustible trop proche d'une source de chaleur» mettant ainsi l'accent sur la prévention des feux les plus communs sur notre territoire. (Principales causes des incendies et des alarmes sur notre territoire après les incendies de nature intentionnelle) ;

**ATTENDU QU'**au cours de cette semaine, plusieurs activités seront organisées dont : une « porte ouverte » à la caserne numéro 2, la troisième édition de la journée familiale dans le parc de la caserne, des exercices d'évacuation dans tous les établissements scolaires et municipaux, des visites résidentielles ciblées pour le secteur ouest et finalement 3 kiosques d'information auprès du public seront tenus dans le but de rendre plus sécuritaire les résidences du territoire;

**ATTENDU QUE** notre participation à l'activité provinciale de «La Grande Évacuation » viendra clôturer cette semaine;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-1054-REC du Comité exécutif du 22 août 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne promulgue la semaine Nationale de la Prévention des incendies 2012 qui se tiendra du 7 au 13 octobre prochain sous le thème : «Mythes et réalités liés aux risques d'incendie, la majorité sont prévisibles».

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 477-09-2012**

**ATTENDU** la lettre du 13 août 2012 de la députée de Terrebonne-Blainville, Mme Charmaine Borg, adressée au Maire de la Ville de Terrebonne, M. Jean-Marc Robitaille, informant que la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec 2012 propose que la Ville de Terrebonne soit une circonscription unique et que les limites de cette circonscription seront identiques aux limites de la ville de Terrebonne ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-1043-REC du Comité exécutif du 22 août 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Morin  
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie la proposition de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec 2012 à l'effet que la Ville de Terrebonne soit une circonscription unique et que les limites de cette circonscription soient identiques aux limites de la ville de Terrebonne.

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec, à Madame Charmaine Borg, députée de Terrebonne-Blainville, et à Madame Manon Perreault, députée de Montcalm.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 478-09-2012**

**PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR : Michel Morin**

**QUE** le règlement remplaçant l'article 11 du règlement numéro 57 autorisant l'émission de vignettes de stationnement dans certains secteurs de la ville, et ce, afin d'autoriser les préposés à la sécurité publique à l'emploi de la Ville d'émettre des constats d'infraction, soit adopté sous le numéro 57-2.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 479-09-2012**

**PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR : Michel Morin**

**QUE** le règlement modifiant le règlement 502 sur la prévention des incendies, en ajoutant à l'article 22 le paragraphe 8.2.8 autorisant les préposés à la sécurité publique rattachés au service de police d'émettre des constats d'infraction, soit adopté sous le numéro 502-1.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 480-09-2012

**PROPOSÉ PAR :** Marie-Josée Beaupré

**APPUYÉ PAR :** Jean-Guy Sénécal

**QUE** le règlement modifiant le règlement 472 afin d'exclure les lots 2 916 004 et 2 916 447 de l'annexe « J » et le lot 2 443 309 de l'annexe « P », lots non bénéficiaires des travaux, et inclure les lots 2 442 089 et 4 421 637 de l'annexe « O », lots devenus bénéficiaires des travaux de réfection de conduites d'aqueduc, d'égout ainsi que la réfection de pavage, bordures et trottoirs, en totalité ou en partie, sur diverses rues du secteur Terrebonne, et ce, dans le cadre du programme de renouvellement des conduites (PRECO), soit adopté sous le numéro 472-1.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 481-09-2012

**PROPOSÉ PAR :** Jean-Luc Labrecque

**APPUYÉ PAR :** Marc Campagna

**QUE** le règlement modifiant le règlement 476 décrétant l'acquisition du lot 2 439 073 du cadastre du Québec et l'aménagement intérieur du bâtiment sis au 748, rue Saint-Pierre, afin d'ajouter aux objets du règlement des travaux d'aménagement extérieur et intérieur, d'enlèvement d'amiante, d'achat de mobilier et autres travaux informatiques et de décréter un emprunt supplémentaire de 365 000\$ afin de porter à 1 535 000\$ le montant total de l'emprunt, soit adopté sous le numéro 476-1.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 482-09-2012**

**PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**APPUYÉ PAR : Daniel L'Espérance**

**QUE** le règlement décrétant des travaux de réfection de la chaussée sur une partie de la montée Major et sur le chemin du Trait-Carré et prévoyant un emprunt au montant de 1 185 000\$ pour en payer le coût, soit adopté sous le numéro 551.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 483-09-2012**

**Le conseiller Jean-Luc Labrecque** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 547) décrétant des travaux de réfection du pont de l'Île-des-Moulins, l'aménagement paysager aux abords du kiosque touristique et l'aménagement de murets et prévoyant un emprunt n'excédant pas 547 600\$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 484-09-2012**

**PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR : Michel Morin**

Suivant la recommandation CE-2012-1115-REC du Comité exécutif du 5 septembre 2012, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la vente du lot 5 013 234 du cadastre du Québec (parc industriel de la 640-côté-ouest), d'une superficie de 250 007,53 pi<sup>2</sup> (23 225,7 m<sup>2</sup>), au prix de 1\$/pi<sup>2</sup>, à la compagnie 9038-6855 Québec inc. (M. Bernard Anctil) ou toute personne morale liée à l'acquéreur. Ledit lot est plus amplement démontré au plan et à la description technique préparés par M. Jacques Noury, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 79150 de ses minutes. Les frais inhérents à la vente, incluant les frais d'arpentage, s'il y a lieu, seront assumés par l'acquéreur.

**QUE** le Conseil municipal accepte la promesse d'achat présentée par la compagnie 9038-6855 Québec inc., datée du 31 mai 2012.

**QUE** Me Gilbert Landry, notaire, soit et est mandaté pour la confection de l'acte de transfert de propriété.



**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit acte de transfert de propriété ainsi que tout autre document nécessaire.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 485-09-2012

**PROPOSÉ PAR :** Réal Leclerc

**APPUYÉ PAR :** Michel Morin

Suivant la recommandation CE-2012-1117-REC du Comité exécutif du 5 septembre 2012, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la vente du lot 5 018 251 du cadastre du Québec (parc industriel de la 640-côté-ouest), d'une superficie de 210 973,08 pi<sup>2</sup>, au prix de 1\$/pi<sup>2</sup>, à la compagnie Le Groupe Laval Aubin ltée ou toute personne morale liée à l'acquéreur. Ledit lot est plus amplement démontré au plan et à la description technique préparés par M. Jacques Noury, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 79150 de ses minutes. Les frais inhérents à la vente, incluant les frais d'arpentage, s'il y a lieu, seront assumés par l'acquéreur.

**QUE** le Conseil municipal accepte la promesse d'achat présentée par la compagnie Le Groupe Laval Aubin ltée, datée du 8 août 2012.

**QUE** Me Maurice Grenache, notaire, soit et est mandaté pour la confection de l'acte de transfert de propriété.

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit acte de transfert de propriété ainsi que tout autre document nécessaire.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 486-09-2012

**PROPOSÉ PAR :** Réal Leclerc

**APPUYÉ PAR :** Stéphane Berthe

Suivant la recommandation CE-2012-1118-REC du Comité exécutif du 5 septembre 2012, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la vente du lot 5 018 252 du cadastre du Québec (parc industriel de la 640-côté-ouest), d'une superficie de 124 297,09 pi<sup>2</sup>, au prix de 1\$/pi<sup>2</sup>, à la compagnie Le Groupe Laval Aubin ltée ou toute personne morale liée à l'acquéreur. Ledit lot est plus amplement démontré au plan et à la description technique préparés par M. Jacques Noury, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 79150 de ses minutes. Les frais inhérents à la vente, incluant les frais d'arpentage, s'il y a lieu, seront assumés par l'acquéreur.

**QUE** le Conseil municipal accepte la promesse d'achat présentée par la compagnie Le Groupe Laval Aubin ltée, datée du 8 août 2012.

**QUE** Me Maurice Grenache, notaire, soit et est mandaté pour la confection de l'acte de transfert de propriété.

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit acte de transfert de propriété ainsi que tout autre document nécessaire.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 487-09-2012

**PROPOSÉ PAR :** Michel Morin

**APPUYÉ PAR :** Marie-Josée Beaupré

Suivant la recommandation CE-2012-1119-REC du Comité exécutif du 5 septembre 2012, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la vente des lots 5 014 930, 5 014 934, 5 014 935, 2 124 803, 2 124 804, 2 124 805 et 2 124 806 du cadastre du Québec, d'une superficie de 46 434,88 pi<sup>2</sup>, au prix de 3,75\$/pi<sup>2</sup>, à la compagnie D.L.G.L. Immobilière ltée ou toute personne morale liée à l'acquéreur. Lesdits lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Jacques Noury, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 79150 de ses minutes. Les frais inhérents à la vente, incluant les frais d'arpentage, s'il y a lieu, seront assumés par l'acquéreur.

**QUE** le Conseil municipal autorise l'acquisition du lot 5 014 928 du cadastre du Québec appartenant à la compagnie D.L.G.L. Immobilière ltée, pour poursuivre le prolongement de la zone tampon d'une superficie de 2 460,71 pi<sup>2</sup>, au prix de 3,75\$/pi<sup>2</sup>. Les frais inhérents à l'acquisition seront assumés par la Ville de Terrebonne.

**QUE** Me Daniel Lafond, notaire, soit et est mandaté pour la confection de l'acte de transfert de propriété.

**QUE** le produit de la vente soit versé au fonds du règlement numéro 441.

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit acte de transfert de propriété ainsi que tout autre document nécessaire.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 488-09-2012**

**PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance**

Suivant la recommandation CE-2012-1116-REC du Comité exécutif du 5 septembre 2012, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la vente du lot 5 018 250 du cadastre du Québec (parc industriel de la 640-côté-ouest), d'une superficie de 100 003,22 pi<sup>2</sup>, au prix de 1\$/pi<sup>2</sup>, à la compagnie Protection Incendie Fédéral inc. ou toute personne morale liée à l'acquéreur. Ledit lot est plus amplement démontré au plan et à la description technique préparés par M. Jacques Noury, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 79150 de ses minutes. Les frais inhérents à la vente, incluant les frais d'arpentage, s'il y a lieu, seront assumés par l'acquéreur.

**QUE** le Conseil municipal accepte la promesse d'achat présentée par la compagnie Protection Incendie Fédéral inc., datée du 16 août 2012.

**QUE** Me Charles Toupin, notaire, soit et est mandaté pour la confection de l'acte de transfert de propriété.

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit acte de transfert de propriété ainsi que tout autre document nécessaire.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 489-09-2012**

**PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance**

Suivant la recommandation CE-2012-1114-REC du Comité exécutif du 5 septembre 2012, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la vente du lot 5 018 249 du cadastre du Québec (parc industriel de la 640-côté-ouest), d'une superficie de 250 008,61 pi<sup>2</sup> (23 225,8 m<sup>2</sup>), au prix de 1\$/pi<sup>2</sup>, à M. Benoit Gagné ou toute personne morale liée à l'acquéreur. Ledit lot est plus amplement démontré au plan et à la description technique préparés par M. Jacques Noury, arpenteur-géomètre, le 30 janvier 2012 et déposés sous le numéro 79150 de ses minutes. Les frais inhérents à la vente, incluant les frais d'arpentage, s'il y a lieu, seront assumés par l'acquéreur.

**QUE** le Conseil municipal accepte la promesse d'achat dudit lot présentée par M. Benoit Gagné, datée du 16 mai 2012.

**QUE** Me Gilbert Landry, notaire, soit et est mandaté pour la confection de l'acte de transfert de propriété.

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit acte de transfert de propriété ainsi que tout autre document nécessaire.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 490-09-2012

**PROPOSÉ PAR :** Michel Morin

**APPUYÉ PAR :** Marie-Josée Beaupré

Suivant la recommandation CE-2012-1121-REC du Comité exécutif du 5 septembre 2012, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la vente des lots 2 124 871, 2 124 872, 2 124 873, 2 124 303, 5 014 941, 5 014 943 et 5 014 944 du cadastre du Québec, d'une superficie de 38 467,17 pi<sup>2</sup>, au prix de 3,75\$/pi<sup>2</sup>, à la compagnie Construction Mobilco inc. ou toute personne morale liée à l'acquéreur. Les frais inhérents à la vente incluant les frais d'arpentage, s'il y a lieu, seront assumés par l'acquéreur.

**QUE** le Conseil municipal accepte la promesse d'achat et son addenda présentés par la compagnie Construction Mobilco inc., datés du 20 juin 2012.

**QUE** Me Sylvie Lafond, notaire, soit et est mandatée pour la confection de l'acte de transfert de propriété.

**QUE** le produit de la vente soit versé au fonds du règlement numéro 441.

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit acte de transfert de propriété ainsi que tout autre document nécessaire.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 491-09-2012

**PROPOSÉ PAR :** Clermont Lévesque

**APPUYÉ PAR :** Paul Asselin

Suivant la recommandation CE-2012-1090-REC du Comité exécutif du 29 août 2012, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente à intervenir avec le Centre de services partagés du Québec, soit l'annexe IV « engagement de la clientèle » afin de recourir aux services cellulaires offerts par le CSPQ jusqu'au 31 mai 2015 selon les conditions prévues audit document, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 492-09-2012**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement paysager du chemin Saint-Charles, à l'est de la rue des Migrateurs (SA12-9001) ;

**ATTENDU QU'**un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Le Trait d'Union le 28 juillet 2012 ;

**ATTENDU QUE** sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 14 août 2012, à savoir :

|                                             |                     |
|---------------------------------------------|---------------------|
| Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) | 144 745,48\$ t.t.c. |
| Gilles Malo inc.                            | 165 948,02\$ t.t.c. |
| Terrassement Limoges & Fils                 | 166 742,33\$ t.t.c. |
| Entreprises Daniel Robert inc.              | 175 531,18\$ t.t.c. |
| Aménagement Pavatech                        | 181 660,50\$ t.t.c. |
| Construction Axika                          | 185 991,50\$ t.t.c. |
| Paysagiste S. Forget inc.                   | 210 956,13\$ t.t.c. |

**ATTENDU QUE** la soumission de la compagnie Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 15 août 2012 par Mme Isabelle Perraton, architecte paysagiste de la firme bc<sup>2</sup>fp/Planex ;

**ATTENDU** l'estimation du coût de ce contrat produite par Mme Isabelle Perraton, architecte paysagiste de la firme bc<sup>2</sup>fp/Planex, en date du 20 juin 2012, au montant de 158 631,01\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 10 septembre 2012 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-1077-REC du Comité exécutif du 29 août 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **SINTRA INC. (RÉGION LANAUDIÈRE-LAURENTIDES)**, datée du 14 août 2012, pour l'aménagement paysager du chemin Saint-Charles à l'est de la rue des Migrateurs, pour un montant de 125 893\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 400.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0276 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 493-09-2012**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de pavage, bordures et éclairage des rues Rodrigue et de l'Azalée (SA12-7032) ;

**ATTENDU QU'**un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 8 août 2012 ;

**ATTENDU QUE** cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 28 août 2012, à savoir :

|                                                |                                           |
|------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Asphalte Desjardins inc.                       | 1 882 644,37\$ t.t.c.                     |
| Construction Anor (1992) inc.                  | 1 908 753,09\$ t.t.c. <i>non conforme</i> |
| Sintra inc.<br>(Région Lanaudière-Laurentides) | 2 028 794,81\$ t.t.c.                     |
| Les Entreprises Guy<br>Desjardins inc.         | 2 073 343,03\$ t.t.c.                     |
| Maskimo Construction inc.                      | 2 083 569,48\$ t.t.c.                     |

**ATTENDU QUE** la soumission de la compagnie Asphalte Desjardins inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 29 août 2012 par Mme Julie Larocque, ingénieure et présidente de la firme Ingemax ;

**ATTENDU** également le rapport daté du 30 août 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 2 657 540,77\$ (t.t.c.) en date du 8 mai 2012 ;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur Asphalte Desjardins inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 10 septembre 2012 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-1110-REC du Comité exécutif du 5 septembre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche  
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **ASPHALTE DESJARDINS INC.**, datée du 28 août 2012, pour des travaux de pavage, bordures et éclairage des rues Rodrigue et de l'Azalée, pour un montant de 1 637 438,03\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 527.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0287 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 494-09-2012**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de pavage, bordures et éclairage des rues du Grand-Héron, du Campagnol, du Prunier-Noir et de l'Érable-Noir (SA12-7033) ;

**ATTENDU QU'**un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 8 août 2012 ;

**ATTENDU QUE** cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 28 août 2012, à savoir :

|                                                |                                           |
|------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Asphalte Desjardins inc.                       | 1 142 111,94\$ t.t.c.                     |
| Construction Anor (1992) inc.                  | 1 168 322,49\$ t.t.c. <i>non conforme</i> |
| Maskimo Construction inc.                      | 1 234 294,28\$ t.t.c.                     |
| Sintra inc.<br>(Région Lanaudière-Laurentides) | 1 259 977,49\$ t.t.c.                     |
| Les Entreprises Guy<br>Desjardins inc.         | 1 323 074,24\$ t.t.c.                     |

**ATTENDU QUE** la soumission de la compagnie Asphalte Desjardins inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 29 août 2012 par Mme Julie Larocque, ingénieure et présidente de la firme Ingemax ;

**ATTENDU** également le rapport daté du 30 août 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 1 579 586,91\$ (t.t.c.) en date du 23 mai 2012 ;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur Asphalte Desjardins inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 10 septembre 2012 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-1111-REC du Comité exécutif du 5 septembre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal  
APPUYÉ PAR Stéphane Berthe**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **ASPHALTE DESJARDINS INC.**, datée du 28 août 2012, pour des travaux de pavage, bordures et éclairage des rues du Grand-Héron, du Campagnol, du Prunier-Noir et de l'Érable-Noir, pour un montant de 993 356.76\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 529.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0286 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 495-09-2012**

**ATTENDU** les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 19 juillet et du 9 août 2012;

**ATTENDU QU'**un avis public a été publié le 25 août 2012;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin  
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme présentées comme suit :

**1. D12-0151 / 3388, place de Malabar / Karina Trépanier / Lot 2 124 578**

**QUE** le Conseil municipal autorise, pour un agrandissement résidentiel, la réduction de la marge arrière entre l'agrandissement et la ligne de lot arrière de propriété à 7,02 mètres au lieu de 7,5 mètres.

**2. D12-1874 / rue Nationale / Le Groupe Montoni / Lots 4 046 457, 4 046 454 et 4 046 462**

**QUE** le Conseil municipal autorise la réduction, pour fins de subdivision, de la largeur minimale d'un terrain industriel projeté (lot « A » et lot « B ») issu des lots originaires 4 046 454, 4 046 455, 4 046 457, 4 046 462, 4 501 986, 4 501 985, 4 501 992 et 4 658 116 à 7,62 mètres pour le lot « A » et à 38,06 mètres pour le lot « B » chacun au lieu de 45 mètres, conditionnellement aux éléments suivants :

- À la création d'un lien véhiculaire adjacent à la bretelle de l'autoroute, pour l'ensemble des lots, tel qu'illustré à l'annexe « A » du dossier de PIIA (D12-1558);
- A l'application des conditions émises dans le dossier de PIIA (D12-1588),

pour le motif suivant :



- Pour une utilisation optimale des terrains industriels, et ce, en fonction du réseau routier actuel.

**3. D12-1812 / rang Charles-Aubert / Les Fermes Jean-Guy Ouellette inc. / Lots 2 913 429 et 2 913 430**

**QUE** le Conseil municipal autorise :

- La réduction pour le futur lot « A », à des fins de subdivision, de la profondeur minimale d'un terrain résidentiel projeté, issu des lots originaires 2 913 429 et 4 015 086 à 48,63 mètres au lieu de 75 mètres ;
- La réduction pour le futur lot « A », à des fins de subdivision, de la superficie minimale d'un terrain résidentiel projeté, issu des lots originaires 2 913 429 et 4 015 086 à 1 626,4 mètres carrés au lieu de 2 000 mètres carrés ;
- La réduction pour le futur lot « B », à des fins de subdivision, de la profondeur minimale d'un terrain résidentiel projeté, issu des lots originaires 2 913 429 et 4 015 086 à 49,83 mètres au lieu de 75 mètres ;
- La réduction pour le futur lot « B », à des fins de subdivision, de la superficie minimale d'un terrain résidentiel projeté, issu des lots originaires 2 913 429 et 4 015 086 à 1 500 mètres carrés au lieu de 2 000 mètres carrés ,

pour les motifs suivants :

- Que les dispositions des îlots déstructurés sont respectées ;
- Qu'il s'agit d'un corridor riverain à des fins de protection environnementale seulement ;
- Que l'aqueduc municipal dessert les deux (2) lots projetés ;
- Que la réglementation visant l'installation septique peut être respectée ;
- Que la largeur et la superficie respectives des lots projetés s'avèrent comparables ou même supérieures aux terrains voisins.

**4. D12-1625 / 477, rue Populaire / Kevin Beaudoin / Lot 2 916 748**

**QUE** le Conseil municipal autorise, pour un garage isolé d'un usage résidentiel, la distance minimale entre le garage et la ligne de lot latérale gauche de la propriété à 0,79 mètre au lieu de 1 mètre.

**5. D12-1382 / 3375, boulevard des Entreprises / 2863-1331 Québec inc. / Lot 2 124 319**

**QUE** le Conseil municipal autorise :

- La réduction de la marge arrière minimale à 4,51 mètres au lieu de 9 mètres;
- La réduction, en partie, de la largeur minimale d'une aire d'isolement exigée autour du bâtiment à 0 mètre au lieu de 2 mètres;

- La réduction, à la ligne de lot latérale gauche, de la largeur minimale d'une aire d'isolement exigée autour du terrain à 0 mètre au lieu de 1 mètre,

pour les motifs suivants :

- L'agrandissement projeté vise à minimiser l'entreposage extérieur;
- L'agrandissement projeté est nécessaire à la survie de l'entreprise;
- Les dérogations mineures demandées ont peu d'impact sur le voisinage.

**6. D12-0324 / 283, avenue des Grands-Prés / Maryse Laurin / Lots 3 617 045 et 3 617 048**

**QUE** le Conseil municipal autorise, pour un agrandissement résidentiel, la réduction de la marge arrière entre l'agrandissement et la ligne de lot arrière de propriété à 5,23 mètres au lieu de 7,5 mètres et autorise, pour un agrandissement résidentiel, l'augmentation du pourcentage d'occupation au sol à 35% au lieu de 30% maximum, le tout conditionnellement pour la mise en place uniquement d'un solarium et pour les motifs suivants :

- Que le voisin immédiatement concerné a appuyé la présente demande;
- Que des dérogations mineures similaires ont déjà été octroyées dans le passé;
- Afin d'éviter tout agrandissement du bâtiment principal en cour arrière autre qu'un solarium.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 496-09-2012**

**ATTENDU** les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 9 août 2012;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 9 août 2012 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 et 2 suivants:

**1. D12-0323 Projet d'agrandissement résidentiel  
283, avenue des Grands-Prés / lots  
3 617 045 et 3 617 048  
Maryse Laurin**

Que le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Solarium de Paris daté du 5 mars 2012 et identifié "Annexe A", le tout conditionnellement à la mise en place uniquement d'un solarium et pour les motifs suivants:

- Que le voisin immédiatement concerné ait appuyé la présente demande;
- Que des dérogations mineures similaires ont déjà été octroyées dans le passé;
- Afin d'éviter tout agrandissement du bâtiment principal en cour arrière, autre qu'un solarium.

**2. D12-1383 Projet d'agrandissement industriel  
3375, boulevard des Entreprises / lot  
2 124 319  
2863-1331 Québec inc.**

Que le Conseil municipal accepte, pour un agrandissement industriel Simfer Industriel:

- Le plan projet d'implantation réalisé par Jacques Noury, arpenteur-géomètre, en date du 2 mai 2012, tel qu'illustré à l'annexe "A";
- Le plan d'architecture bonifié réalisé par Première Design-Construction en date du 4 mai 2012, tel qu'illustré à l'annexe "B";
- Le plan d'intention paysagère bonifié réalisé par Première Design-Construction en date du 4 mai 2012, tel que démontré à l'annexe "C",

le tout conditionnellement au dépôt d'un plan d'aménagement paysager détaillé.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 497-09-2012**

**PROPOSÉ PAR : Paul Asselin**

**APPUYÉ PAR : Réal Leclerc**

**QUE** le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier la charte architecturale pour clarifier les normes de superficie d'implantation minimale et la hauteur maximale des bâtiments applicables aux résidences de 1 à 2 étages ainsi que les résidences avec et sans garage, dans toutes les zones du territoire de la ville où ces types de résidences sont autorisés, soit adopté sous le numéro 1001-171.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 498-09-2012**

**ATTENDU** l'adoption par le Conseil municipal le 22 mars 2010 de la Politique de reconnaissance aux organismes;

**ATTENDU QUE** les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le Conseil municipal reconnaît pour un (1) an, soit du 10 septembre 2012 au 11 septembre 2013, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

|                                              |          |
|----------------------------------------------|----------|
| CENTRE D'ARTS MARTIAUX CORÉENS               | GROUPE B |
| CLUB DE JUDO DE TERREBONNE                   | GROUPE B |
| CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE<br>DE TERREBONNE | GROUPE B |
| COMPTOIR D'ENTRAIDE DE TERREBONNE            | GROUPE C |
| LA LUEUR DU PHARE DE LANAUDIÈRE              | GROUPE D |
| CHEVALIERS DE COLOMB DE TERREBONNE           | GROUPE E |

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

**QU'**un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 499-09-2012**

**PROPOSÉ PAR : Daniel L'Espérance**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente à intervenir avec la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan régissant la participation des résidents de Saint-Roch-de-l'Achigan au sein de l'Association du hockey mineur de La Plaine, pour la saison 2012-2013, le tout suivant la recommandation CE-2012-1086-REC du Comité exécutif du 29 août 2012.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 500-09-2012**

**PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les lettres d'entente numéros 2012-05, 2012-06 et 2012-07 à intervenir entre la Ville de Terrebonne et la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne, relatives à l'assignation sur une fonction inférieure, à la modification des heures de travail des agents de liaison et à la modification du quantum de vacances à la section des enquêtes, le tout suivant les recommandations CE-2012-1099-REC, CE-2012-1100-REC et CE-2012-1101-REC du Comité exécutif du 5 septembre 2012.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 501-09-2012**

**PROPOSÉ PAR : Clermont Lévesque**

**APPUYÉ PAR : Réal Leclerc**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2012-1031-REC du Comité exécutif, autorise l'installation et/ou l'enlèvement de la signalisation routière suivante :

- Enlèvement d'un panneau « stationnement interdit » du côté Ouest de la rue Hervieux, près du chemin Saint-Charles ;
- Marquage d'une ligne centrale dans la courbe de la rue Hervieux ;
- Installation de panneaux « arrêt » sur la rue de Mirande, à l'intersection de la rue de Dijon ;
- Installation de panneaux « arrêt » sur la rue Franco, à l'intersection de la rue des Fougères ;
- Installation de panneaux « arrêt » sur la rue des Furets, à l'intersection de la rue Marco ;
- Installation de panneaux « arrêt » sur la rue du Pont, à l'intersection de la rue Laurier ;
- Installation de panneaux « stationnement interdit » sur la rue Bigras, à partir de la place de la Bécassine jusqu'au 4000, rue Bigras, du côté du parc seulement (dans la courbe) ;

- Installation de panneaux « stationnement interdit » au début de la courbe de la rue Fernand-Poitras jusqu'au 480, en conformité avec le plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 502-09-2012

**PROPOSÉ PAR :** Marie-Claude Lamarche

**APPUYÉ PAR :** Daniel L'Espérance

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---